



<p>ASSOCIATION FONCIERE DE GENNES</p> <p><i>Nombre de membres :</i> <i>En exercice : 9</i> <i>Présents : 5</i> <i>Votants : 6</i> <i>Procurations : 1</i></p> <p><i>Date de convocation :</i> 23 mars 2023</p> <p><i>Date d'affichage :</i> 4 avril 2023</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE GENNES</p> <p>Le trente mars deux mille vingt-trois, à 10 heures trente minutes, les membres du Bureau de l'Association Foncière, convoqués légalement, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la Commune de Gennes, sous la présidence de Monsieur Jean Simondon, président de l'Association Foncière</p> <p>Etaient présents : DACH Roger, GENILLOUX Jean-Pierre, GENILLOUX Philippe, HUGOT Jean-Pierre, SIMONDON Jean</p> <p>Excusés : CHOUFFE Jean-Claude, HIRCHI Céline, JANNIN Jean-François</p> <p>Procurations : CHOUFFE Jean-Claude à GENILLOUX Philippe</p> <p>Absent : BEAUD Jean</p>
---	---

Délibération AFR 2023/3 : Budget primitif 2023

Sur présentation du président et après examen, le Bureau de l'Association foncière, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023 présenté ci-dessous

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 095 €	9 006,43 €
Investissement	0 €	2 301,60 €

Le président
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents. Copie certifiée conforme
Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture